Université Montpellier 1

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2011 - 053 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 11 au 12 mai 2010 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 27 au 28 septembre 2010 ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 1058 intitulée :

« Infection par le VIH et par agents à tropisme cutanéo-muqueux : de la pathogénèse à la prévention »

Art. 2 : L'unité de recherche U 1058 exercera son activité dans les locaux situés :

Université Montpellier 1
UFR de Pharmacie
Hôpital A de Villeneuve
Laboratoire de bactériologie
371 avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 MONTPELLIER Cedex 5

Art. 3 : L'Unité de recherche U 1058 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Montpellier.

Art. 4 : Monsieur Philippe VAN DE PERRE est nommé directeur de l'unité de recherche U 1058 du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2011.

Fait à Paris, le 10 décembre 2010

Le Président de l'Université
Montpellier 1

Pr Philippe AUGÉ

Le Président-directeur général
de l'Inserm

Pr André SYROTA